|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****24ème réunion, Genève, 3-5 avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-19/****3-F** |
|  | **19 février 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| CONTRIBUTION DE L'UIT-D À LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI ET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 |
|  |
| **Résumé:**Le présent document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu des résultats de la Conférence de plénipotentiaires de 2018.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir toutes les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Résolution 30 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution 1332 (modifiée en 2016) du Conseil. |

Généralités

1 L'année 2018 a constitué une étape importante dans le débat mondial sur la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et sur la contribution des TIC à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La [Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018](https://www.itu.int/web/pp-18/fr/), qui s'est tenue à Dubaï (EAU) du 29 octobre au 16 novembre 2018, a réaffirmé le mandat de l'UIT et sa contribution à la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI ainsi qu'à la réalisation des ODD, attirant l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les activités de l'UIT relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient menées à bien en étroite harmonisation avec le processus du SMSI.

2 La [septième Conférence mondiale de développement des télécommunications](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Pages/default.aspx) (CMDT‑2017) de l'UIT, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, a établi des liens clairs entre les objectifs, les résultats et les produits de l'UIT-D, les grandes orientations du SMSI et les ODD et les cibles correspondantes (Annexe 1). La mise en correspondance des Questions des commissions d'études de l'UIT-D avec les grandes orientations du SMSI et les ODD fournit des indications supplémentaires sur la contribution apportée par les commissions d'études aux deux processus (Annexe 2). Dans cette perspective, toutes les actions menées par l'UIT-D contribuent à la réalisation des ODD et à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Elles sont présentées aux membres de l'UIT par le biais des Forums régionaux sur le développement (RDF), du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (GTC-SMSI).

3 En outre, les activités phares du BDT représentent une part importante des informations dont il est fait état chaque année dans la *contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI*. L'édition 2018 de ce rapport est accessible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx>.

Politique générale au-delà de la PP-18

4 La Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18) a rappelé qu'il était important d'harmoniser le processus du SMSI et celui des ODD et a souligné le rôle du cadre du SMSI en tant que base à partir de laquelle l'UIT contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, en établissant des liens clairs entre les objectifs/résultats de l'UIT-D, les Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, les ODD et les grandes orientations du SMSI, le rôle de l'UIT-D dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été considérablement renforcé.

5 En application de la Résolution 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT devrait continuer de jouer le rôle de coordonnateur principal dans le processus de mise en oeuvre du SMSI, en tant que modérateur/coordonnateur concernant les grandes orientations C2, C5 et C6, co-coordonnateur pour les grandes orientations C1, C3, C4, C7 et C11 et partenaire pour les grandes orientations C8 et C9 du SMSI, ainsi que le rôle d'organisme directeur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Depuis 2005, le BDT joue le rôle de coordonnateur principal UIT pour la plupart des grandes orientations du SMSI (notamment pour les grandes orientations C1, C2, C3, C4, C6, C7, C9 et C11) et dirige le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. En application des résultats de la PP-18 et de la CMDT-17, le BDT continuera ainsi d'assumer ce rôle après 2018. En vue de renforcer le

processus, mené par le BDT, de coordination et de mise en oeuvre des grandes orientations C2 et C6 du SMSI, les feuilles de route pour ces grandes orientations font actuellement l'objet d'une mise à jour conformément aux résultats de la PP-18 et aux plans opérationnels et seront présentées à la prochaine session du Conseil.

6 La PP-18 a décidé que l'UIT devrait poursuivre ses travaux sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI et de la Vision du SMSI pour l'après-2015, en menant les activités qui relèvent de son mandat, et participer à cette mise en oeuvre, d'entente avec d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra. Dans ce contexte, la Directrice du BDT continue de suivre une approche multipartite et fondée sur le partenariat dans les activités de l'UIT-D associées à ses fonctions dans la mise en oeuvre et le suivi des résultats du SMSI et dans la réalisation des ODD, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays en développement.

7 Conformément aux décisions de la PP-18, le BDT accorde un rang de priorité élevé à l'édification de l'infrastructure de l'information et de la communication (grande orientation C2 du SMSI), qui constitue l'épine dorsale de toutes les cyberapplications, conformément à la Déclaration de Buenos Aires et à l'Objectif 3 du Plan d'action de Buenos Aires. De même, les commissions d'études de l'UIT-D portent une grande attention à cette priorité, tout en contribuant aux processus du SMSI et des ODD. Les liens établis entre toutes les Questions des commissions d'études de l'UIT-D et leur contribution aux grandes orientations correspondantes du SMSI et aux ODD correspondants (Annexe 2) constituent un outil d'orientation important pour les commissions d'études dans le cadre de leur contribution aux deux processus.

8 La PP-18 a décidé de renforcer la coordination et la collaboration au niveau régional avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement régional, ainsi que toutes les institutions des Nations Unies (en particulier celles qui jouent le rôle de coordonnateur pour les grandes orientations du SMSI) et les autres organisations régionales concernées, en particulier dans le domaine des télécommunications/TIC. Ce processus fera intervenir les Bureaux régionaux et les Bureaux de zone de l'UIT. Dans ce contexte, le BDT a mis en oeuvre une série d'activités conduisant au renforcement de la mise en oeuvre des processus du SMSI et des ODD et de la contribution à ces deux processus.

Fonctionnement au-delà de la PP-18

9 Au niveau opérationnel, le BDT contribue à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Au nom de l'UIT, il assure la fonction de coordonnateur pour les grandes orientations C2 (l'infrastructure de l'information et de la communication) et C6 (créer un environnement propice). Le BDT a également mis en oeuvre plusieurs activités dans le cadre de la grande orientation C5 du SMSI (établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC), pour laquelle l'UIT est le coordonnateur unique. En concertation avec le PNUD et l'UNESCO, le BDT joue aussi le rôle de coordonnateur par intérim pour la grande orientation C4 du SMSI (renforcement des capacités). Le Bureau assure par ailleurs la fonction de coordonnateur officiel UIT pour la plupart des grandes orientations (C1, C3, C4, C7 et C11) du SMSI pour lesquelles l'Union est le co-coordonnateur, ainsi que pour la grande orientation C9 pour laquelle l'Union est partenaire. Le BDT continue également de diriger le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, initiative internationale multi-parties prenantes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données et indicateurs relatifs aux TIC.

10 Le BDT participe au processus de préparation et à l'organisation du Forum du SMSI ([www.wsis.org/forum](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2019/fr)), qui est devenu la tribune mondiale principale pour la coordination et la mise en oeuvre des résultats du SMSI, de même qu'une plate-forme multi‑parties prenantes visant à faire avancer le débat sur le rôle des TIC et de la société de l'information dans le cadre des ODD. L'édition de 2019 du Forum du SMSI est prévue du 8 au 12 avril au siège de l'UIT; plus de 3 000 parties prenantes y sont attendues, parmi lesquelles 250 dirigeants de haut niveau issus de l'écosystème des TIC et d'autres secteurs tels que notamment la santé, l'éducation, ou encore l'environnement. En outre, lors de l'édition de 2019, le BDT dirigera plusieurs axes thématiques du Forum, tout en encourageant l'établissement de partenariats et la création de projets. La liste suivante présente une série de sessions qui seront animées par le BDT dans le cadre du Forum du SMSI:

– Réunions de coordination des grandes orientations du SMSI

• GO-SMSI C2: Infrastructure des TIC

• GO-SMSI C4: Renforcement des capacités

• GO-SMSI C5: Cybersécurité (rôle de contributeur, session dirigée par le Département SPM)

• GO-SMSI C6: Environnement propice

• GO-SMSI C7: Déchets d'équipements électriques et électroniques (UIT/PNUE)

• GO-SMSI C7: Cyberenvironnement (UIT/OMM)

• GO-SMSI C7: Cyberagriculture (UIT/FAO)

• GO-SMSI C7: Cybersanté (UIT/OMS)

– Dialogues de haut niveau

• Accessibilité des TIC

• Coalition sur les déchets d'équipements électriques et électroniques

– Réunion annuelle du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

– Thématiques spéciales

• Thématique du Forum du SMSI sur l'innovation

• Mise en oeuvre régionale et création de partenariats

• Thématique sur l'accessibilité (rôle de contributeur, session dirigée par le Département SPM)

• Hackathon mondial UIT-UNESCO (session dirigée par le BDT et le Département SPM)

11 En outre, le BDT contribuera également à une série de dialogues interactifs de haut niveau, aux réunions de coordination sur la grande orientation C1 (rôle des gouvernements), C11 (coopération internationale) et C7 (cyberscience, cyberapprentissage, cybergouvernement) du SMSI, à la réunion des coordonnateurs des grandes orientations du SMSI, ainsi qu'à plusieurs ateliers et sessions thématiques organisés par différentes parties prenantes.

12 Le BDT continue de jouer un rôle important au sein de la commission chargée d'étudier les dossiers des candidats au prix du SMSI et dans les activités de suivi liées à l'établissement de partenariats et à l'échange de bonnes pratiques. Dix-huit prix du SMSI sont décernés chaque année et un hommage particulier est rendu aux lauréats pour leur contribution aux grandes orientations du SMSI en tant que coordonnateurs. En 2019, un nombre record de projets étaient en lice pour l'attribution des prix du SMSI. Plus de 1 000 projets relatifs aux TIC au service des ODD ont été examinés et nominés pour la phase de vote. En vue d'aligner le processus du SMSI sur le Programme 2030 et de mettre en valeur la contribution des TIC aux ODD et à la lutte contre la pauvreté, dans tous les secteurs, le Forum du SMSI s'appuiera sur le tableau de correspondance SMSI-OMD. Le BDT participe largement à l'élaboration des rapports sur l'Inventaire des résultats du SMSI et des rapports sur les exemples de réussite du SMSI publiés chaque année depuis 2005.

13 En tant que fondateur et principal partenaire du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, le BDT coordonne la préparation d'une réunion annuelle sur ce Partenariat dans le cadre du Forum du SMSI, dans le contexte des débats concernant la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce travail a considérablement alimenté les débats sur l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier dans le contexte de l'alignement des résultats du SMSI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, plusieurs indicateurs sur les TIC ont été intégrés au cadre de suivi des ODD, et l'UIT a été désignée comme l'instance centralisatrice pour l'établissement de cinq indicateurs relatifs aux ODD.

14 Le BDT continue de favoriser les échanges de vues au niveau international concernant la mesure des TIC au service du développement. Le Colloque mondial sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) est la principale tribune mondiale consacrée à la mesure des télécommunications et de la société de l'information. L'édition de 2018 du WTIS a eu lieu à Genève (Suisse), du 10 au 12 décembre 2018. Le rapport annuel intitulé "Mesurer la société de l'information" a été dévoilé à l'occasion du WTIS-18. Il contient les profils des différents pays, donnant un aperçu du paysage actuel des TIC ainsi que des efforts déployés en vue de renforcer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur maîtrise par tout un chacun. Le rapport analytique est complété par une série de tableaux statistiques contenant des données nationales pour les indicateurs pris en compte dans les paniers de prix des TIC.

15 Conformément aux instructions données par la Conférence de plénipotentiaires 2018 (Rés.140), l'UIT continue de prendre un certain nombre de mesures afin de renforcer la coordination et la collaboration au niveau régional avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement régional, ainsi qu'avec toutes les institutions des Nations Unies (en particulier celles qui jouent le rôle de coordonnateur pour des grandes orientations du SMSI) et les autres organisations régionales concernées, en particulier dans le domaine des télécommunications/TIC, comprenant entre autres les Bureaux régionaux et les Bureaux de zone de l'UIT.

16 Les Bureaux régionaux de l'UIT continuent de contribuer à la série de Forums régionaux des Nations Unies sur le développement durable, qui se déroulent selon une périodicité annuelle dans six régions. Un certain nombre de sessions thématiques, d'interventions ciblées et d'expositions ont été organisées en 2018 afin d'établir des partenariats multipartites et de progresser dans la mise en oeuvre des projets et des initiatives concernant les TIC au service des ODD, tout en harmonisant les grandes orientations du SMSI et les ODD. Les différentes réunions qui se sont tenues en 2018 figurent sur la page des Forums régionaux sur le développement durable de la [Commission régionale des Nations Unies](http://www.regionalcommissions.org/regional-forums-on-sustainable-development/). Une série de Forums régionaux des Nations Unies sur le développement durable a également été planifiée pour 2019. Outre les contributions ordinaires des Bureaux régionaux de l'UIT à ces réunions, des séances spéciales ont été prévues en vue de souligner l'importance de l'harmonisation des processus du SMSI et des ODD ainsi que de leur mise en oeuvre, conformément à la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

17 Par ailleurs, les Bureaux régionaux de l'UIT continuent de contribuer régulièrement et activement aux réunions des mécanismes de coordination régionaux des Nations Unies et des Groupes des Nations Unies pour le développement régional, plaidant en faveur du rôle de catalyseur que jouent les TIC au service des ODD, fournissant des conseils quant à l'intégration des TIC dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les projets menés à bien par d'autres organismes des Nations Unies, tout en établissant des partenariats stratégiques avec des bureaux régionaux du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées. S'appuyant sur le processus de suivi des plans nationaux de développement durable et les évaluations nationales volontaires concernant les ODD effectuées par les Etats Membres, des efforts constants sont déployés afin de renforcer le rôle des TIC au niveau de la planification stratégique des pays.

18 En outre, des Forums régionaux de l'UIT sur le développement (RDF), placés sous le thème général des TIC au service du développement durable, ont été organisés en 2018 afin de servir de tribune ouverte pour la création de partenariats et la coordination de la mise en oeuvre des initiatives régionales approuvées par la CMDT-17 et visant à contribuer à la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et à la réalisation des ODD. Les RDF continuent de mobiliser des parties prenantes régionales, de contribuer à la création de partenariats et d'impliquer des organisations régionales/internationales et des organismes des Nations Unies. Une autre série de Forums régionaux sur le développement a été prévue pour 2019, comme indiqué dans le Document TDAG-14.

19 Suite aux mesures mentionnées ci-dessus, des partenariats stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies et avec les équipes de pays du système des Nations Unies ont été créés en vue de mettre en œuvre les TIC au service de la réalisation des ODD dans le cadre de l'approche "Unis dans l'action" des Nations Unies. Certains exemples des actions en cours de réalisation dans les différentes régions sont présentés ci-dessous:

– Le Bureau régional de l'UIT pour la région Afrique et ONU Femmes, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ont lancé l'initiative "African Girls Can Code" pour la période 2018-2022, qui consiste en un programme de quatre ans visant à former les filles et les jeunes femmes âgées de 17 à 20 et à les doter de compétences dans le domaine des TIC.

– Le Bureau de l'UIT pour l'Europe et le Bureau de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale ont collaboré dans le cadre d'une initiative conjointe visant à renforcer les compétences numériques en tant que catalyseur de l'économie numérique dans les Balkans occidentaux. Par ailleurs, un examen national de l'écosystème d'innovation centré sur les TIC mené au Monténégro a mobilisé l'Equipe de pays des Nations Unies afin d'assurer la viabilité des mesures au niveau du pays après examen.

– En Amérique, l'UIT, la FAO et Compete Caribbean ont conclu un accord en vue de collaborer dans le cadre d'un projet visant à élaborer une stratégie régionale en matière de cyberagriculture pour les Caraïbes et des stratégies nationales en matière de cyberagriculture pour quatre pays.

Conclusions

20 Les membres de l'UIT sont invités à prendre une part active aux activités du BDT qui contribuent à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la CMDT-17.

21 Les membres de l'UIT sont invités à participer activement aux processus préparatoires relatifs aux Forums du SMSI, au processus d'Inventaire du SMSI et aux prix du SMSI.

22 Au niveau national, les membres de l'UIT sont encouragés à intégrer les TIC aux plans de développement durable et aux plans-cadres pour l'aide au développement des Nations Unies, et à envisager de soutenir les efforts déployés par l'UIT pour produire des résultats dans le cadre des TIC au service des ODD par le biais de l'approche des Nations Unies "Unis dans l'action", en tenant compte du mandat de l'UIT et de ses compétences fondamentales.

23 Les Etats Membres sont invités à renforcer leurs capacités en matière de collecte de statistiques et d'indicateurs nécessaires pour la mesure des ODD et pour établir l'indice de développement des TIC.

24 Au niveau régional, toutes les parties prenantes sont invitées à prendre part aux préparatifs en vue des Forums régionaux sur le développement, des Forums des Nations Unies sur le développement durable, de manifestations régionales spécifiques relatives au SMSI ou aux ODD et d'autres manifestations, en mettant en lumière l'importance des TIC au service des ODD et de l'alignement du processus du SMSI sur celui des ODD, et en tenant compte des résultats de la CMDT-17.

25 Les membres de l'UIT sont invités à participer activement aux activités menées par le BDT en vue d'établir des partenariats et de contribuer à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD, y compris à la mise en oeuvre des initiatives régionales approuvées par la CMDT-17, en facilitant notamment la participation de parties prenantes issues d'autres secteurs que celui des télécommunications/TIC.

26 Les membres de l'UIT sont encouragés à s'appuyer sur l'assistance fournie aux pays en matière de transformation numérique, qui stimule la croissance durable de l'économie numérique et encourage les progrès dans la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et dans la réalisation des ODD.

27 Les membres de l'UIT sont invités à soumettre des contributions au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications et aux commissions d'études concernées de l'UIT‑D, s'il y a lieu, et à contribuer aux travaux du GTC-SMSI sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI, dans le cadre du mandat de l'UIT, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**ANNEXE 1**

**Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023:
objectifs, résultats, ODD et grandes orientations du SMSI**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la CMDT et au plan d'action de la CMDT.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-2**: Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT et du plan d'action du SMSI.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC. Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-4**: Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement et d'initiatives régionales dans le domaine des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 1 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1.5**: Faciliter la conclusion d'accords de coopération concernant des programmes de développement des télécommunications/TIC entre les Etats Membres, ainsi qu'entre les Etats Membres et d'autres parties prenantes de l'écosystème des TIC, sur la base des demandes formulées par les Etats Membres concernés de l'UIT.Contribue à la réalisation des objectifs 1 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11 | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11**D.2-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les Etats Membres et les acteurs concernés.Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C5**D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 11 et 13 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C2 et C7 | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C6**D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de produire des statistiques sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables à l'échelle internationale, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC, à partir de normes et de méthodologies convenues.Contribue à la réalisation des objectifs 1 à 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 à C11**D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C4**D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11 | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO‑SMSI C2, C6 et C7**D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer le développement économique et social en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies et les services et applications des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO‑SMSI C7**D.4-3**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers.Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO‑SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C9**D.4-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions en matière de télécommunications/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables. Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11, 12 et 13 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO‑SMSI C7 |

**ANNEXE 2**

**Questions des Commissions d'études de l'UIT-D (2018-2021) et contribution à la mise en oeuvre
des grandes orientations du SMSI et à la réalisation des ODD**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CE 1: Environnement propice au développement des télécommunications/TIC** |  | **CE 2: Utilisation de services et d'applications des TIC pour promouvoir le développement durable** |
| Question | ODD et grandes orientations du SMSI correspondants |  | Question | ODD et grandes orientations du SMSI correspondants |
| Q1/1: Stratégies et politiques pour le déploiement du large bande dans les pays en développement |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C6.png |  | Q1/2: Créer une société et des villes intelligentes: utilisation des TIC au service du développement socio‑économique durable |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |
| Q2/1: Stratégies, politiques, réglementations et méthodes relatives au passage à la radiodiffusion numérique et son adoption, et mise en oeuvre de nouveaux services |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.png |  | Q2/2: Les télécommunications/TIC au service de la cybersanté |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |
| Q3/1: Technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT: enjeux et perspectives, incidences sur le plan de l'économie et de la politique générale pour les pays en développement | C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\ODD12.png C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C6.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |  | Q3/2: Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité |   |
| Q4/1: Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunications/TIC |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C6.png |  | Q4/2: Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité et lutte contre la contrefaçon d'équipements TIC et le vol de dispositifs mobiles |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.png |
| Q5/1: Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C6.png |  | Q5/2: Utilisation des télécommunications/TIC aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des catastrophes |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C2.pngC:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |
| Q6/1: Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs | C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\ODD12.png C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C6.png |  | Q6/2: Les TIC et l'environnement |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |
| Q7/1: Accès des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication |  C:\Users\Cormierr\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\C7.png |  | Q7/2: Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques |   |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_